Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint Paul Trois Châteaux

Prescription : 7 Avril 2016

Arrêt : 18 décembre 2023

Approbation : 3 Février 2025

10. Annexes Sanitaires

10.1 Réseau d'eau potable / Notice et plan
10.2 Réseau d'assainissement / Notice et plan
10.3 Zonage d'assainissement / Notice et plan
10.4 Élimination des déchets

BEAUR

Siège Social
10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00

Bureau Secondaire
12 rue Victor-Camille Artige
07200 Aubenas
04 75 89 26 08

janvier 25
5.14.140

ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

Le réseau d'eau potable sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux est géré par la société VEOLIA par contrat d'affermage depuis le 1er janvier 2010. VEOLIA est donc responsable de la gestion du parc compteur, des abonnés, de l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réservoirs, puits, réseau) et des analyses destinées à contrôler la bonne qualité de l'eau consommée. L'alimentation en eau potable de la commune était historiquement réalisée par deux captages classés prioritaire par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée. Il s'agissait des captages des Alènes et du Gonsard présents sur le territoire communal :

- Captage du Gonsard :
 - Protection règlementaire : Arrêté Préfectoral du 5 janvier 2015 ;
 - Débit maximum autorisé : débit instantané : 160 m³/h, débit maximum journalier : 3 840 m³/jour, débit maximum annuel : 1 000 000 m³/an soit 2 800 m³/j en moyenne.
- Captage des Alènes :
 - Protection règlementaire : Arrêté Préfectoral du 29 avril 2004 ;
 - Débit maximum autorisé : débit instantané : 80 m³/h, débit maximum journalier : 1 600 m³/jour, soit 584 000 m³/an.

L'alimentation de la commune était assurée à près de 93% par le captage du Gonsard. La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux a fait réaliser une mise à jour de son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable en date du 12/08/2020. Selon ce document le volume moyen annuel consommé (abonnés et service) par la commune entre 2013 et 2018 est évalué à environ 587 253 m³/an. Le volume moyen produit par les captages des Alènes et du Gonsard sur la même période s'élève à environ 730 172 m³/an représentant un rendement moyen des réseaux d'adduction et de distribution (entre 2013 et 2018) d'environ 80 %. Entre 2015 et 2018, le rendement a cependant connu une augmentation notable de + 12 %. Le SDAEP comprend un bilan besoins/ressources établies sur la base suivante :

- Population desservie = 9 394 habitants ;
- Rendement des réseaux = 82.4 % (correspondant au rendement des réseaux en 2018) ;
- Un ratio de consommation de 174 l/j/hab.

Le bilan besoins/ressources à l'année à laquelle le SDAEP a été établit se trouve synthétisé ci-dessous.

		Volume journalier moyen	Volume journalier de pointe
Besoins futurs en production		2026 m³	3 194 m³
Volumes produits maximums	Gonsards	2 800 m³	3 840 m³
	Alènes	1 600 m³	1 600 m³
	TOTAL	4 400 m³	5 440 m³
Bilan besoins-ressources (y compris ressource des Alènes)		+ 2 374 m³	+ 2 246 m³
Bilan besoins-ressources (hors ressource des Alènes)		+ 774 m³	+646 m³

En 2020, la ressource alimentant la commune est excédentaire. Sur cette base une estimation du même bilan a été portée jusqu'à l'horizon 2040. Les hypothèses suivantes ont été prises afin de réaliser cette projection :

- Augmentation de la population de + 1 297 habitants à l'horizon 2030 et + 2 416 à l'horizon 2040 ;
- Augmentation de l'activité sur la ZAC des Pâtis représentant + 240 m³/j et + 295 habitants ;
- Maintien du rendement des réseaux de 82.4 % ;
- Un ratio de consommation de 174 l/j/hab.

Les bilans projetés aux horizons 2030 et 2040 se trouvent synthétisés dans le tableau ci-dessous.

		Volume journalier moyen		Volume journalier de pointe	
Horizon projetée		2030	2040	2030	2040
Besoins futurs en production		2 540 m³	2 775 m³	4 035 m³	4 405 m³
Volumes produits maximums	Gonsards	2 800 m³	2 800 m³	3 840 m³	3 840 m³
	Alènes	1 600 m³	1 600 m³	1 600 m³	1 600 m³
	TOTAL	4 400 m³	4 400 m³	5 440 m³	5 440 m³
Bilan besoins-ressources (y compris ressource des Alènes)		+ 1 860 m³	+ 1 625 m³	+ 1 405 m³	+ 1 035 m³
Bilan besoins-ressources (hors ressource des Alènes)		+ 260 m³	+25 m3	- 195 m³	- 565 m³

En prenant en compte la ressource disponible sur le captage des Alènes, la ressource serait globalement jugée très excédentaire même en période de pointe à l'horizon 2040. Cependant, en ne tenant pas compte des volumes productibles par ce captage, la ressource ne serait excédentaire qu'en période moyenne à l'horizon 2030 et 2040. En période de pointe, à l'horizon 2030 et 2040, la ressource risque de s'avérer insuffisante.

La mise à jour du SDAEP conclue que la fragilité du captage des Alènes, tant en termes quantitatif que qualitatif, induit une ressource insuffisante à satisfaire les besoins futurs, d'autant plus que ces derniers augmentent considérablement du fait de l'installation de la ZAC des Pâtis. Le rendement du réseau étant déjà satisfaisant (82,4 %), l'amélioration envisageable à ce niveau est peu conséquente et ne permettra pas de combler la différence. Ainsi, afin de respecter les prescriptions de l'arrêté de DUP du captage des Gonsards et en considérant le captage des Alènes comme obsolète, il est nécessaire d'étudier une solution alternative. Plusieurs solutions sont évoquées dans la Phase 1 du SDAEP mis à jour :

- Projets d'interconnexion :
 - Création d'une nouvelle ressource sur la commune de la Garde Adhémar et interconnexion ;
 - Emploi du captage de la Petite Plaine en secours (Clansayes) ;
 - Interconnexion avec le réseau du syndicat RAO de Bollène.
- Amélioration de la qualité de l'eau par révision du système de traitement :
 - Gestion des pollutions par les pesticides ;
 - Gestion de la dureté de l'eau.
- Amélioration de la qualité de l'eau par révision du système de traitement :
 - Optimisation du dimensionnement des réseaux, permettant de réduire les besoins d'effectuer des purges ;
 - Renouvellements d'équipements (vannes et regards d'accès à certains compteurs) ;
 - Amélioration de la sectorisation du réseau ;
 - Amélioration de la recherche de fuites.

Un dossier de demande d'abandon du captage des Alènes a été réalisé par la commune en date du mois de Juillet 2023. Cet abandon a été acté par l'Arrêté Préfectoral n°26-223-12-07-0002. Afin de sécuriser la ressource, le réseau du Syndicat RAO de Bollene a été connecté au réseau de distribution communal. Cette interconnexion a été réalisée en fin d'année 2023. Le Syndicat s'est engagé à livrer les volumes suivants à la commune :

- Débit maximal autorisé : 80 m³/h ;
 1 600 m³/j
- Volume annuel plafonné : 80 000 m³.

Selon le tableau des bilans projetés présenté en page précédente, la ressource du captage du Gonsard est jugée suffisante pour répondre aux besoins journalier moyen mais pas en période de pointe. En revanche, le réseau du Syndicat RAO de Bollene sera en mesure de combler le manque de ressource en période de pointe. La ressource est donc jugée excédentaire en période moyenne comme en période de pointe jusqu'à l'horizon 2040.

Selon les données du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable de l'année 2021, le nombre d'habitants desservis à Saint-Paul-Trois-Châteaux était de 9 283 en 2021 (plus faible que le nombre d'habitant pris en compte pour évaluer le bilan besoins/ressource actuel par le SDAEP mis à jour). Le volume total prélevé (équivalent aux besoins en eau potable de la commune) en 2021 s'élevait à 737 031 m³. Le captage du Gonsard est la ressource principale de la commune ; le volume prélevé sur ce captage représentait en 2021 environ 81 % du volume prélevé total. Le rendement des réseaux en 2021 était évalué à environ 90 % (+ 7.5 % par rapport au rendement pris en compte dans le cadre du dernier bilan besoins/ressources de la commune). Ces points indiquent donc que le bilan besoins/ressource réalisé pour la période actuelle (concluant à une ressource très excédentaire) s'est basé sur des données sécuritaire et que les besoins ont été surestimés par rapport aux besoins réels.

En ce qui concerne la qualité de l'eau distribuée, et selon les données du RPQS de 2021, le taux de conformité des analyses était de 96.6% pour les paramètres physico-chimiques. Une molécule de pesticide est cependant détectée dans les eaux distribuées depuis le mois d'Aout 2023. Un suivi renforcé est en place sur la ressource pour une durée d'un an à compter de janvier 2024.

Département de la Drôme (26)

COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

PHASE 1 – ANALYSE ET ACTUALISATION DES DOCUMENTS EXISTANTS

PLAN DE RESEAUX D'EAU POTABLE

SYSTEME DE COORDONNEES:
Lambert 93 - RGF93
Altimétrie : NGF - IGN69

ECHELLE :
1/ 6 500

EURYECE
Groupe MERLIN

ZI Bois des Lots
10, Allée des Geneards
26 130 Saint-Paul-Trois-Châteaux
Téléphone : 04.75.04.76.24

GROUPE MERLIN / Réf doc : N° 13190061-ER1-ETU-PG-1-015

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	A.VANSTEENSKISTE	J.THOLLY	30/06/2020	Création

NOTA : Il convient de se référer aux tables attributaires du SIG pour connaître la classe de précision définie dans l'arrêté du 15 février 20121 de tous les ouvrages recensés sur cette cartouche.

LEGENDE

Réseau AEP VEOLIA
- Réseau AEP

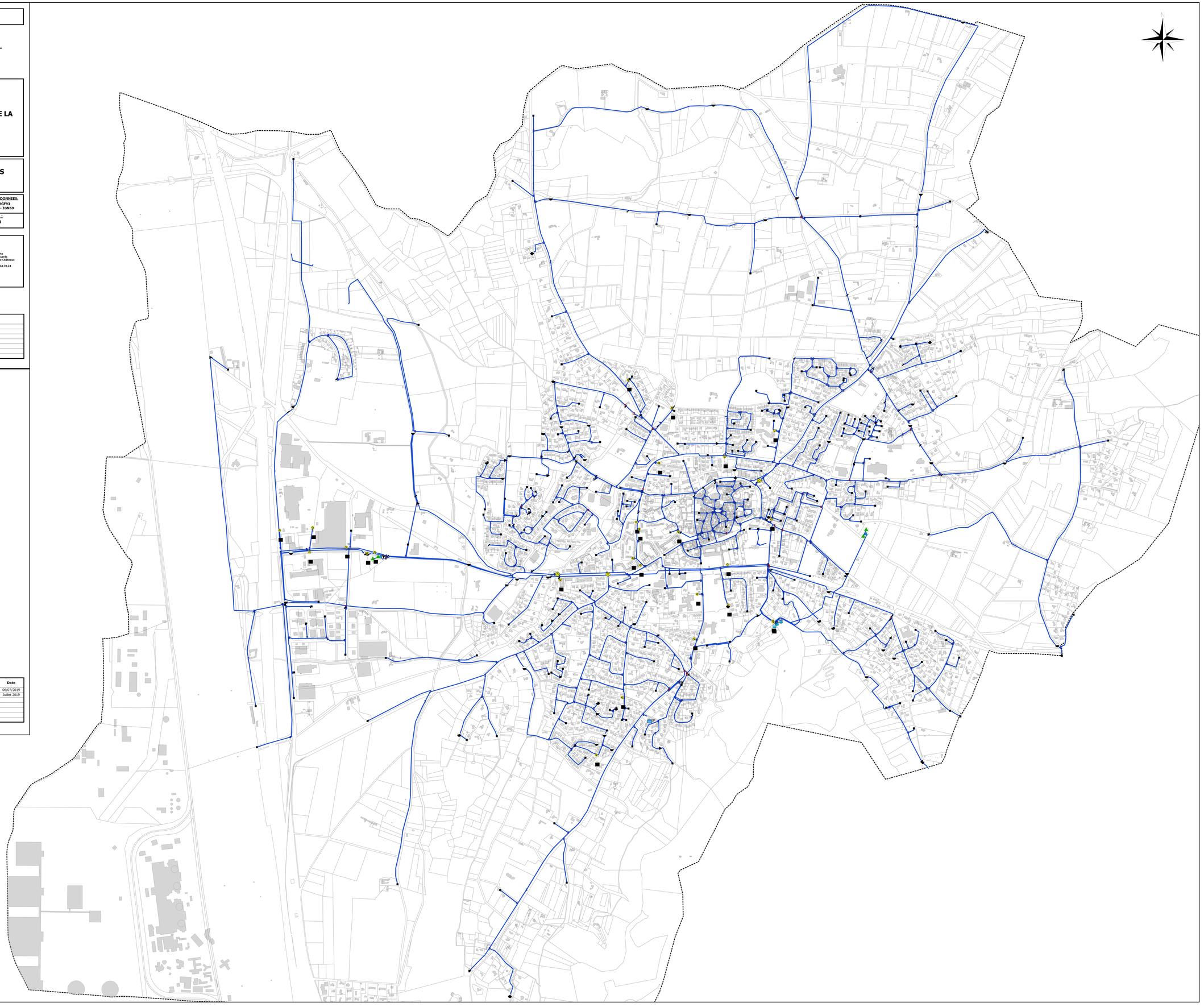
Ouvrages
- Bache
- Installation de pompage
- Captages communaux
- Réservoir double
- Réservoir simple
- SP Surpresseur

Equipements
- Compteur general
- Compteur ilotage
- Cone de reduction
- Plaque pleine
- Purge vidange
- Reducteur de pression
- Stabilisateur
- Ventouse
- Vanne de sectionnement fermée
- Vanne de sectionnement ouverte

Cadastre
- Parcellaire
- Bati
- Commune

Données	Source	Date
Réseau d'eau potable	Fourni par SUEZ - délégataire du réseau	06/07/2019
Cadastre	Cadastre	Juillet 2019

NOM DE FICHIER : Plan_réseau_AEP_travail.qgs



ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Le réseau communal d'assainissement collectif est géré par la SAUR par contrat d'affermage depuis le 1er mai 2014. Selon le RPQS de l'année 2021 le service de l'assainissement desservait 8 246 habitants au 31/12/2021.

La station d'épuration est située à Saint-Paul-Trois-Châteaux, entre le canal de Donzère-Mondragon et l'autoroute A7. Il s'agit d'une station de traitement à boues activées mise en service en avril 2006. Elle traite les eaux usées collectées des communes de Saint-Paul-Trois-Châteaux et de Saint-Restitut et rejette les eaux traitées dans le contre-canal de Donzère-Mondragon.

Selon le portail national de l'assainissement communal, la capacité nominale est de 13 000 Équivalent Habitant (EH) et les charges entrantes en 2023 étaient de 9 976 EH (11 435 EH en 2022). La STEP dispose donc d'une marge de capacité d'environ 3 024 EH. Selon les données de la commune, des périodes de saturation de la STEP ont été rencontrées en 2017. La charge maximale entrante en STEP était alors d'environ 19 000 EH. Pour l'année 2023, les équipements, la zone globale de collecte ainsi que les performances de la STEP sont jugés conformes. Selon les données du portail sur l'assainissement communal, les rejets et le fonctionnement de la STEP sont actuellement conformes.

Selon les informations de la SAUR, les travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales effectués récemment par la commune de Saint-Paul Trois Châteaux ont fortement réduits l'intrusion d'eau claires parasites dans le réseau et les problèmes de saturation sont uniquement rencontrés lors de gros épisodes pluvieux. Selon le rapport de présentation de l'ancien PLU (novembre 2009), des réseaux spécifiques existent pour le centre nucléaire du Tricastin, avec traitement des effluents. Une mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées (SDAEU) ainsi que du zonage d'assainissement de la commune a été réalisée entre 2019 et 2020. Le bilan du fonctionnement du système d'assainissement mentionne que, malgré la conformité du réseau de collecte, des déversements importants sont observés, notamment par le déversoir d'orage « Cinéma » et le bypass en entrée de STEP. Un programme de travaux adapté a donc été défini afin d'assurer la bonne gestion des volumes entrant dans la STEP. Des programmes de travaux sont par ailleurs établis, tant sur les réseaux que sur la STEP, qui permettront encore de réduire les apports d'Eaux Claires Parasites Météoritiques (ECPM). Les tableaux ci-dessous présentent les travaux prévus dans les années futures.

Opération	Priorité
Priorité 1	
- Investigations complémentaires – Cours des Platanes - Investigations complémentaires – Pôle social '-Mise en œuvre du diagnostic permanent (hors investissements annuels pour la tenue du diagnostic) - Mise en œuvre du diagnostic à l'amont de la STEP pour la recherche des RSDE - Opérations de réduction des ECPP n°1, 4, 8, 9, 10 et 11 - Mise en séparatif secteur Le Courreau et Lotissement Roubine '-Travaux de réduction des ECPM en domaine public (Réparations trous et boitiers-branchements / Déconnexion de grilles et avaloirs / Investigations complémentaires – Rue Mgr Sibour)	**2021-2025**
Priorité 2	
- Extension Chemin de Montmeyras - Opérations de réduction des ECPP n°3 et 5 - Mise en séparatif Nord centre ancien - Déconnexion DO Cinéma - Géoréférencement + Scénario 3 - Dévoiement vers Avenue Gounod et Scénario 1	**2026-2028**
Priorité 3	
- - Opérations de réduction des ECPP n°2, 6 et 7	**2029-2030**

Extrait du programme de travaux sur les réseaux issus du Schéma Directeur d'Assainissement

Opération
Scénario 1 - Poursuite du fonctionnement avec la seule déshydratation mécanique
Scénario 2 : Reprise du séchage des boues – pont retourneur - 13 000 EH
Scénario 3 : Nouvelle STEP - ZAC des Pâtis + Scénario 2
Scénario 4 : Reprise des prétraitements + Nouvelle File Eau + Reprise de la filière Boue sur une base 16 000 EH

Programme de travaux sur la STEP de Saint-Paul-Trois-Chateaux

Le Déversoir d'Orage du Cinéma, responsable e rejets excessifs d'eaux usées au milieu naturel en période de forte pluie, fera l'objet d'une déconnexion des réseaux d'eaux usées entre 2026 et 2028.

Par ailleurs, le plan de zonage assainissement extrait du dernier SDAEU reprend les secteurs en assainissement collectif et non collectif. Les secteurs en assainissement collectifs sont majoritairement situés au centre-bourg et à la zone industrielle du Bois des Lots. Les zones d'assainissement collectif projeté étaient situées en périphérie du centre-bourg, dans le secteur de la déchetterie, à l'est de l'autoroute A7 et également entre le lieu-dit « Les Lônes » et l'aire de repos du Tricastin à l'est de l'autoroute A7.

La STEP de Saint-Paul Trois Châteaux dispose d'un fonctionnement conforme et d'une marge de capacité d'environ 3 024 EH. Lors de gros épisodes pluvieux, elle est susceptible de rencontrer des problèmes de saturation liés à l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Elle dispose d'une autorisation d'exploiter arrivant à échéance le 26/03/2024. Un dossier de Porter à Connaissance pour la prolongation de cette autorisation a été réalisé en date du 15/03/2023.

Assainissement non collectif

Il concerne toutes les constructions non raccordées au réseau collectif. Le SPANC, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, est géré par la communauté de communes Drôme Sud Provence. Il permet la valorisation des installations d'assainissement autonome.

La carte présentée en page suivante montre les zones en assainissement individuel ouvertes à l'urbanisation (zone près de Fonfreide) et existant (secteurs en blancs) à la date de la mise à jour de la carte (2013).
Selon le règlement du zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'étude Euryèce en 2013, 249 installations d'assainissement non collectif ont été recensées sur le territoire communal, parmi lesquelles :

- 17 installations avaient un avis favorable, soit 6,8 % de l'ensemble des ANC existantes ;
- 112 installations avaient un avis favorable avec réserve, soit 45 % de l'ensemble des ANC existantes ;
- 54 installations avaient un avis défavorable, soit 21,7 % de l'ensemble des ANC existantes ;
- 66 installations étaient en cours de vérification, soit 26,5 % de l'ensemble des ANC existantes.

Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales à Saint-Paul-Trois-Châteaux est une compétence communale. Les réseaux sont de type séparatif et le linéaire de conduite d'eaux pluviales comptabilise environ 21 km (source : PLU de la commune de Saint Paul Trois Châteaux, règlement du zonage d'assainissement, Euryèce, 2013).
Les eaux pluviales ont fait l'objet d'un diagnostic sur le territoire communal, proposant des solutions à mettre en œuvre au fur et à mesure de l'urbanisation de la ville (reprise du réseau, bassin de stockage). Ces travaux doivent être réalisés lors des aménagements et construction induisant une imperméabilisation importante.
La commune envisage de traiter prioritairement les risques d'inondation du centre urbain et de la zone industrielle en aval de la commune. Les nouveaux aménagements de gestion pluviale, lorsqu'ils auront été validés, pourront être traduits dans le PLU de Saint-Paul Trois Châteaux.
Le zonage eaux pluviales réalisé par le bureau d'études Euryece en 2009, ainsi que les ouvrages de gestion de la commune sont présentés en page suivante. La commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux dispose d'un zonage selon le dimensionnement des ouvrages de gestion des ruissellements (périodes de retour variant de 10 ans à 100 ans).
Les ouvrages de gestion pluviale sur la commune concernent essentiellement des bassins de rétention et des tranchées d'infiltration.
Comme précisé au paragraphe 6.1*. Assainissement collectif*, le réseau d'eaux usées et notamment la STEP rencontrent des problèmes de saturation lors d'épisodes pluvieux lié à l'intrusion d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. Une analyse spécifique de l'impact des rejets actuels des déversoirs d'orage du réseau a été demandée à la collectivité.

Département de la Drôme (26)

COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX

PHASE 1 – ANALYSE ET ACTUALISATION DES DOCUMENTS EXISTANTS

PLAN DU RESEAU DES EAUX USEES

SYSTEME DE COORDONNEES:
Lambert 93 – RGF93
Altimétrie : NGF - IGN69

ECHELLE :
1/ 5 500

EURYECE
Groupe MERLIN

ZI Bois des Lots
10, Allée des Genards
26 130 Saint-Paul-Trois-Châteaux

Téléphone : 04.75.04.76.24

GROUPE MERLIN / Réf doc : 13190060 - ER01 - ETU - PG - 1 - 004

Ind	Etabli par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	R. ODE	J. THOLLY	12/06/2020	Création

NOTA : Il convient de se référer aux tables attributaires du SIG pour connaître la classe de précision définie dans l'arrêté du 15 février 2012) de tous les ouvrages recensés sur cette cartographie.

LEGENDE

Réseaux
- Réseau d'eaux usées - gravitaire
- Réseau d'eaux usées - refoulement
- Réseau d'eaux usées unitaire
- Réseau d'eaux pluviales (raccordé à la STEP)
- Réseau abandonné

Ouvrages
- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Déversoir d'orage
- Dessableur
- Débitmètre
- Point de mesure
- Carré borgne
- Carré visitable
- Rond borgne
- Rond visitable
- Chasse
- Vanne à guillotine

Cadastre
- Bati
- Parcellaire
- Commune

Données	Source	Date
Réseau d'eau usée	Fourni par la SAUR - délégataire du réseau	06/08/2019
Cadastre	Cadastre	Juillet 2019

NOM DE FICHIER : Plan EU.qgs

ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

Ordures ménagères :

Sur Saint-Paul-Trois châteaux, la collecte des déchets se fait à la fois en bac roulant en porte à porte, en bac roulant de regroupement et en conteneur enterrés ou semi-enterrés.
Environ 1691 tonne de déchets ont été collectés sur la commune en 2016, soit 181 kg/hab/an. Ce qui représente 15 % du poids de la collecte sur l'ensemble du territoire de la CCSP.

Déchets recyclables :

La collecte sélective a été assurée par des sociétés privées à l'exception des bacs de recyclables de Donzère et La Garde Adhémar qui ont été collectés en régie.
La société Coved a été chargée de collecter les recyclables sur les différents Points d'Apport Volontaire (P.A.V.) du territoire ainsi que le verre pour les communes de Malataverne et Les Granges Gontardes.
La collecte du verre en PAV des autres communes de la C.C. Drôme Sud Provence, a été effectuée par la Société Vial. Concernant le Porte à Porte (P.A.P.) des recyclables et du verre, ces collectes ont été confiées à la société Nicollin.
Ce sont environ 700 tonnes de déchets recyclables qui ont été collectés en 2016 sur la commune de Saint-Paul-Trois-Châteaux, soit 74.81 kg/hab/an.
Le détail des déchets collectés est présenté dans le tableau ci-dessous (Source : rapport 2016 de la CC Drôme Sud Provence):

COMMUNES	CORPS CREUX / EMBALLAGES*		CORPS PLATS / JRM*		VERRE		MULTI MATERIAUX	
	Tonne	Kg/hab.	Tonne	Kg/hab.	Tonne	Kg/hab.	Tonne	Kg/hab.
St Paul Trois Châteaux	29,444	3,15	76,942	8,24	250,46	26,82	342,08	36,6
DRÔME SUD PROVENCE	214,72		493,407		1158,51		987,48	

**Corps creux / emballages : canettes, aérosols, bouteilles plastiques avec bouchons, briques alimentaires, boites de conserves.*
**Corps plats / JRM : Journaux, revues, magasines*

Traitement des déchets

Déchets recyclables

Le traitement des déchets recyclables est géré par le S.Y.P.P. (Syndicat des Portes de Provence) et sont acheminés sur la plateforme de Plancher Environnement à Montélimar qui rachète les Corps Plats et évacue les Corps Creux et le multi matériaux vers le centre de tri Valrena à Nimes.
Les déchets recyclables, une fois triés et mis en balles, sont envoyés vers des filières de recyclage adaptées.
Le tableau suivant provient du rapport du SYPP, il indique les quantités triées en 2016 sur le périmètre de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence :

Emballages	JRM	Flux multi-matériaux	Total	Ratio kg/hab	Comparaison 2015
133,38	493,40	1 053,80	1 680,58	39,82	+ 2,2 %